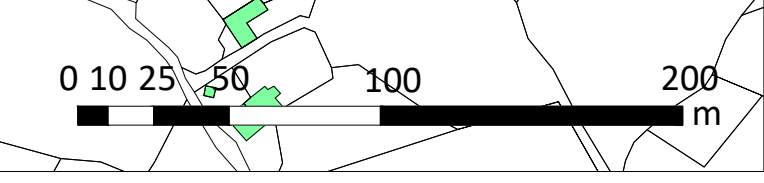
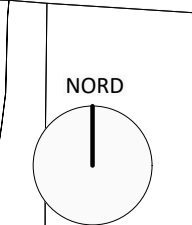

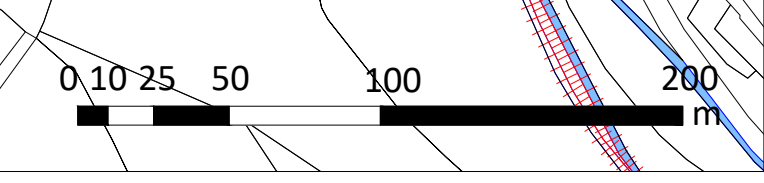
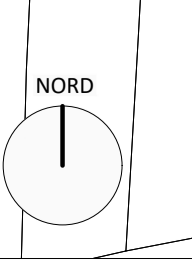



PLAN
D'ENSEMBLE N°1

- Legende
- PARCELLE D'ASSIETTE
 - PARCELLE AVEC SERVITUDE DE SURVOL
 - PLATEFORME: CAILLOUTIS
 - PAN COUPÉ TEMPORAIRE
 - CHÉMIN COMMUNAL OU CADASTRE
 - ZONE DE ROULEMENT (BOMPA)
 - VORRE À CRÉER (BOMPA)
 - EMPRISE VORRE COMMUNALE À RÉHABILITER
 - SURVOL INT: ZONE À LAISSER LIBRE D'ACCÈS (H>0,30m)
 - SURVOL EXT: ZONE À LAISSER LIBRE D'ACCÈS (H>0,20m)
 - TRACÉ PRÉVISIONNEL DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE ENTÉRÉ
 - LIMITE DE COMMUNE
 - CENTRE DE L'ÉOLIENNE
 - BOISEMENTS
 - ARBRE
 - ARBRE À COUPER
 - ARBRE À ÉLAGUER
 - LIMITE DE 600 m
 - DISTANCE ROUTE
 - DISTANCE INTER-ÉOLIENNES
 - DISTANCE VÉGÉTATION ET COURS D'EAU
 - DISTANCE BÂTIMENTS
 - BÂTIMENTS
 - Habitation
 - Garage - hangar
 - Rune
 - Zone Nt - PLU
 - COURS D'EAU
 - TALUS



- PLAN
D'ENSEMBLE N°2**
- legende
- PARCELLE D'ASSIETTE
 - PARCELLE AVEC SERVITUDE DE SURVOL
 - PLATEFORME: CALLOUTIS
 - PAN COUPÉ TEMPORAIRE
 - CHÉMIN COMMUNAL OU CADASTRE
 - ZONE DE ROULEMENT (BOMPA)
 - VOIRIE À CRÉER (BOMPA)
 - EMPRISE VOIRIE COMMUNALE À RÉHABILITER
 - SURVOL INT: ZONE À LAISSER LIBRE D'ACCÈS (H+0,30m)
 - SURVOL EXT: ZONE À LAISSER LIBRE D'ACCÈS (H+0,20m)
 - TRACÉ PRÉVISIONNEL DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE ENTERRÉ
 - LIMITES DE COMMUNE
 - CENTRE DE L'ÉOLIENNE
 - BOISEMENTS
 - ARBRE
 - ARBRE À COUPER
 - ARBRE À ÉLAGUER
 - LIMITES DE 600 m
 - DISTANCE ROUTE
 - DISTANCE INTER-ROUTES
 - DISTANCE VÉGÉTATION ET COURS D'EAU
 - DISTANCE BÂTIMENTS
 - BÂTIMENTS
 - Habitation
 - Garage - hangar
 - Rune
 - Zone Np - PLU
 - COURS D'EAU
 - TALUS




PLAN N°1
Légende

- PARCELLE D'ASSIETTE
- PARCELLE AVEC SERVITUDE DE SURVOLS
- PLATEFORME: CALLOUTIS
- PAN COUPÉ TEMPORAIRE
- CHÉMIN COMMUNAL OU CADASTRE
- ZONE DE ROULEMENT (BOMP)
- VOIRIE À CRÉER (BOMP)
- EMPRISE VOIRIE COMMUNALE À RÉHABILITER
- SURVOL INT. ZONE À LAISSER LIBRE D'ACCÈS (H+0,30m)
- SURVOL EXT. ZONE À LAISSER LIBRE D'ACCÈS (H+0,20m)
- TRACÉ PRÉVISIONNEL DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE ENTERRÉ
- LIMITE DE COMMUNE
- CENTRE DE L'ÉOLIENNE
- BOISEMENTS
- ARBRE
- ARBRE À COUPER
- ARBRE À ÉLAGUER
- LIMITE DE 35 m
- DISTANCE VEGETATION ET COURS D'EAU
- BÂTIMENTS
- HABITATION
- Garage - hangar
- Baie
- COURS D'EAU
- TALUS



- legende
- PARCELLE D'ASSIETTE
 - PARCELLE AVEC SERVITUDE
 - PLATEFORME: CAILOUTIS
 - PAN COUPÉ TEMPORAIRE
 - CHEMIN COMMUNAL OU CADASTRE
 - ZONE DE ROUEMENT (BOMP)
 - VOIRIE A CRÉER (BOMP)
 - EMPRISE VOIRIE COMMUNALE A REHABILITER
 - SURVOL INT: ZONE A LAISSER LIBRE D'ACCES (H=0.30m)
 - SURVOL EXT: ZONE A LAISSER LIBRE D'ACCES (H=0.20m)
 - TRACÉ PRÉVISIONNEL DU RESEAU ELECTRIQUE ENTERRE
 - CENTRE DE L'ÉOLIENNE
 - BOISEMENTS
 - ARBRE
 - ARBRE A COUPER
 - ARBRE A ÉLAGUER
 - LIMITE DE 35 m
 - DISTANCE VEGETATION ET COURS D'EAU
 - BÂTIMENTS
 - H Habitation
 - G Garage - Hangar
 - R Ruine
 - TALUS



COMMUNE DE
PLOUNÉVEZ - MOËDEC